

Ministère de l'Éducation nationale

Le ministre

Paris, le

16 NOV. 2017

Madame la Députée,
Monsieur le Directeur,

Aujourd'hui, les lycées professionnels constituent un atout pour former de jeunes professionnels qualifiés, qui vont aider les entreprises à relever les défis économiques de l'avenir. Les professeurs de lycée professionnel ont en effet les compétences indispensables pour la consolidation des savoir-faire et du savoir-être des élèves. A ce titre, l'enseignement professionnel a vocation à être plus encore une voie de réussite pour de nombreux élèves et à révéler les talents de demain.

La voie professionnelle scolarise aujourd'hui environ 700 000 élèves.

Alors qu'un nombre important d'emplois restent non pourvus, certaines formations permettant de trouver un emploi, notamment industrielles, sont délaissées. Inversement, dans d'autres domaines, comme celui du tertiaire administratif, on compte plusieurs dizaines de milliers d'élèves, malgré des taux d'insertion et de poursuite d'études très faibles.

Depuis la création du baccalauréat professionnel en 1985, l'institution scolaire tient un discours paradoxal : un affichage de revalorisation (baccalauréat professionnel en 3 ans en 2008, promotion des poursuites d'études), mais en même temps une survalorisation de la voie générale, une évaluation des principaux de collège sur la base des passages en lycée général, une réduction de l'offre en voie professionnelle et un discours politique qui incite à la poursuite d'études après la voie professionnelle. Aussi, l'orientation vers l'enseignement professionnel se fait par défaut. De plus, le CAP n'a pas été rénové en profondeur depuis plusieurs décennies, alors qu'il concentre souvent les élèves les plus en difficulté. La voie professionnelle concentre donc une bonne partie de la difficulté scolaire, touchant notamment les élèves issus de milieux modestes.

..../...

Madame Céline CALVEZ, *Députée des Hauts de Seine*
Monsieur Régis MARCON

En articulation étroite avec la concertation lancée sur l'apprentissage, le Gouvernement entend transformer en profondeur la voie professionnelle. L'ambition est à la fois de la rendre plus attractive en lui permettant d'offrir des formations tournées vers les métiers du XXIème siècle, de la rendre plus efficace grâce à des formations et des diplômes, du CAP au BTS et au-delà, qui permettent une insertion professionnelle mais qui sont aussi le gage d'une capacité à s'orienter et à se former tout au long de la vie, de la rendre aussi plus ouverte sur l'Europe et sur le monde grâce à des partenariats renforcés avec des établissements d'autres pays.

Pour avancer dans cette voie, j'ai décidé de vous confier une mission de réflexion sur les travaux à mener pour transformer la voie professionnelle, en lien avec la concertation sur l'apprentissage conduite par le ministère du travail, mais aussi avec la mission sur l'évolution du baccalauréat.

Vous vous attacherez à formuler des propositions qui permettront aux jeunes de mieux trouver leur place dans la société et la vie active non seulement grâce à la maîtrise de compétences reconnues par les professionnels mais également grâce à une acquisition renforcée des savoirs fondamentaux, des savoirs être et d'un socle de culture générale. Dans cet esprit, vous pourrez interroger l'organisation et les contenus des CAP, la place des enseignements généraux dans les diplômes professionnels, l'organisation des cursus de baccalauréats professionnels afin qu'ils permettent plus progressivement que maintenant une insertion réussie, ainsi que la place du BTS en tant que voie d'accueil et de réussite pour les bacheliers professionnels souhaitant poursuivre leurs études. Vous vous demanderez comment les campus des métiers et des qualifications peuvent permettre d'incarner la constitution de filières de formation, du CAP au BTS et au-delà, tournées vers les secteurs d'avenir et les savoir-faire à la française, grâce à une ouverture européenne et internationale plus forte, à une plus grande flexibilité des statuts (d'élèves à apprentis) et une capacité d'adaptation des formations aux besoins des territoires.

L'ambition est de promouvoir la diversité des formes d'excellence et de former des jeunes qui réussissent dans la vie professionnelle, savent s'adapter aux mutations économiques comme aux transitions technologiques et écologiques. L'objectif est donc de faire de la voie professionnelle un vecteur de réussite dans la durée, qui permette de progresser dans l'entreprise comme dans la société, et même d'atteindre des fonctions dirigeantes.

Dans le cadre de cette mission, vous mènerez toutes les consultations qui vous sembleront utiles, avec les organisations syndicales, les représentants des élèves et des parents d'élèves, mais aussi, le monde universitaire et académique. Vous veillerez aussi à interroger la société civile, les partenaires sociaux interprofessionnels, les branches et tous les acteurs du monde économique que vous jugerez nécessaires.

Pour mener cette mission vous pourrez solliciter, en tant que de besoin, l'ensemble des services de l'éducation nationale et en particulier la direction générale de l'enseignement scolaire. Vous veillerez également à entretenir tout au long de la mission un dialogue régulier avec les membres de mon cabinet.

Je souhaite pouvoir bénéficier de vos propositions au début de l'année 2018. J'engagerai alors une concertation avant de présenter les décisions retenues pour transformer la voie professionnelle scolaire.

En vous remerciant chaleureusement d'avoir accepté cette mission essentielle pour l'avenir de notre jeunesse, je vous prie de croire, Madame la Députée, Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes sentiments dévoués.



Jean-Michel BLANQUER